

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1562

22 juin 2015

SOMMAIRE

Adilux S.à r.l.	74969	K-Erlen	74961
Alamea Investments SA	74968	KW Investment Ten Lux S.à r.l.	74961
Anderson Finance S.A.	74970	LogiInvest	74932
Ant S.A.	74970	Luxembourg Crèches Services	74935
Argenta Fund	74971	Magenta Holding S.A.	74962
Arkos International S.A.	74971	Magnetis Group S.A.	74962
Astellon UCITS Fund	74971	Makweti Investments S.A.	74962
Atlantic Fund Services S.A.	74971	Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l.	74961
ATM S.A.	74972	NN Investment Partners Luxembourg S.A. ..	74938
Autonomy Brazil	74972	Services Enfants et Jeunes de la Commune de HESPERANGE asbl	74963
Autonomy Luxembourg One	74972	Shard Capital Funds	74964
Autonomy Luxembourg Two	74972	Société Financière pour l'Industrie de l'Envi- ronnement S.A.	74964
Becoming Solutions	74932	S.Stella SA	74963
CEPF II CJ Southport S.à r.l.	74976	TJ Capital S.à r.l. SPF	74965
Charon Investment S.à r.l.	74973	TMF Administrative Services S.A.	74964
Comptoir de Valeurs de Banque	74943	TPG Esch S.à r.l.	74965
Cordiant Luxembourg S.A.	74944	VCM Golding Investments II S.A.	74934
Covalba	74943	VCM Golding Investments S.A.	74934
eDreams ODIGEO	74930	VCM Golding Mezzanine SICAV	74938
FundTap Luxembourg Funds	74964	VCM Golding Mezzanine Sicav II	74938
Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.	74947		
IWL (Luxembourg) S.à r.l.	74960		
K-Buchs S.à r.l.	74961		

eDreams ODIGEO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

A SHAREHOLDER wishing to PARTICIPATE by PROXY, by VOTING or in PERSON, MUST FILE an ACKNOWLEDGEMENT of PARTICIPATION with the Company before 23.59 (CET) on 8 JULY 2015.

The board of directors of the Company is pleased to convene the shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

to be held in the City of Luxembourg at the Company's registered address (1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg), on 22 July 2015 at 4:00 p.m. CET ("the General Meeting"), in order to vote on the agenda referred to below.

Agenda:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgment of the conflicts of interest that have arisen during the board of directors' meetings of the Company that have taken place since the last shareholders' meeting of the Company;
2. Presentation of (i) the financial statements (consisting in the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the accounts) for the Company's financial year ended on 31 March 2015 (the "Annual Accounts") and (ii) the report prepared by Deloitte Audit, the certified auditor of the Company, concerning the Annual Accounts;
3. Approval of the Annual Accounts;
4. Presentation of (i) the consolidated financial statements (consisting in the consolidated balance sheet, the consolidated profit and loss account and the notes to the consolidated accounts) for the Company and its subsidiary undertakings as of 31 March 2015 (the "Consolidated Accounts"), (ii) the report of the board of directors of the Company in relation to the Annual Accounts and Consolidated Accounts, including the declaration concerning the Company's corporate governance and (iii) the report prepared by Deloitte Audit concerning the Consolidated Accounts;
5. Approval of the Consolidated Accounts;
6. Allocation of the results of the Company in relation to the financial year ended 31 March 2015;
7. Discharge to Mr. Javier Pérez Tenessa de Block for the exercise of his mandate as director of the Company until his resignation as of 23 January 2015;
8. Ratification of the appointment of Mr. Dana Dunne as an executive director of the Company as of 23 January 2015;
9. Discharge to Mr. James Otis Hare for the exercise of his mandate as director of the Company until his resignation as of 25 March 2015;
10. Discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandates as directors of the Company until 31 March 2015;
11. Discharge of Deloitte Audit for the exercise of its mandate as certified auditor of the Company until 31 March 2015;
12. Renewal of the mandate of Deloitte Audit as certified auditor of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016;
13. Approval of the annual aggregate remuneration to be paid to the members of the Board of Directors;
14. Approval of the annual remuneration report of the Company;
15. Approval of the annual report on the corporate governance of the Company;
16. Miscellaneous.

II. Formalities to be completed in order to be able to participate in the General Meeting

The General Meeting is composed of all shareholders irrespective of the number of shares they hold.

Pursuant to article 14 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), only persons holding the capacity of shareholder on 8 July 2015 at 23.59 (Luxembourg time), hereinafter called the "Record Date", will be entitled to participate and vote at the General Meeting of 22 July 2015.

Subject to the provisions below, a SHAREHOLDER WISHING to PARTICIPATE in the GENERAL MEETING in PERSON, by PROXY HOLDER, by PROXY FORM or by VOTING by CORRESPONDENCE MUST RETURN the DECLARATION FORM confirming his/her PARTICIPATION before 23.59 (CET) ON 8TH JULY 2015 the "RECORD DATE".

Holders of shares wishing to attend the general meeting of 22 July 2015 in person are invited to ask the financial institution managing their securities account to provide a document evidencing their capacity as shareholder on the Record Date. Upon presentation of such certificate, an admission card will be delivered by the Company to the holder for the purpose of attending the General Meeting.

Holders of shares wishing to participate in the meeting but not attending the meeting in person and wishing to be represented are required to return the proxy form available on the website of the Company, together with the certificate evidencing their capacity as shareholder on the Record Date, at the latest on 20 July 2015 at 4 p.m. CET.

III. Questions in writing

Any shareholder may submit to the Company questions in writing that will be answered at the General Meeting, separately or globally at the discretion of the Company, in accordance with article 7 of the Luxembourg law of 24 May 2011 concerning the exercise of certain shareholders' rights at General Meetings of listed companies. The questions in writing must be sent to the Company before 20 July 2015 at 4 p.m. CET. They must be accompanied by a certificate evidencing the relevant shareholders' capacity as shareholder on the Record Date.

IV. Requests to add items or draft resolutions to the agenda

One or more shareholders who together hold at least 5% of the share capital have the right to put items on the agenda and to table draft resolutions regarding the items placed or to be placed on the agenda of the General Meeting.

Requests by shareholders to put additional items or draft resolutions on the agenda must be sent to the Company on 30 June 2015 at the latest with a request to acknowledge receipt. Requests to add items to the agenda must be substantiated.

In case of such request, the Company will publish a revised agenda no later than 7 July 2015. The text of the draft resolution submitted by the shareholders will be posted as soon as possible on the corporate website of the Company.

V. Voting forms

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or by facsimile or email to the address specified below. The shareholders may only use voting forms provided by the Company on the Company's website. These voting forms contain (i) the name and address of the shareholder, (ii) the number of votes the shareholder wishes to exercise and the direction of voting as well as any abstentions, (iii) the form of the shares held by the shareholder, (iv) the place, date and time of the meeting, (v) the agenda of the meeting, including the draft resolutions, as well as (vi) for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box and (vii) the signature of the shareholder. The information referred to in (i) to (iii) shall be inserted by or on behalf of the relevant shareholder. The information in (iv) and (v) will be included in the form by the Company.

The Company will only take into account voting forms received by 20 July 2015 at 4 p.m. CET.

VI. Notices to the Company

Declaration forms, proof of shareholding, proxy forms, requests to add items and resolutions to the agenda, questions in writing and voting forms shall be addressed to:

eDreams ODIGEO
1, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg
Tel.: +352 2686 871
Fax: +352 2627 0799
e-mail: investors@edreamsodigeo.com

VII. Documents available on the website of the Company

The following documents and information are available for the shareholders on our website at (www.edreamsodigeo.com):

- * the present convening notice;
- * the total number of shares and the voting rights as at the date of this convening notice;
- * the documents to be submitted to the annual general shareholders' meeting;
- * the draft resolutions of the annual shareholders' meeting;
- * the declaration, proxy and voting forms;
- * the professional experience and background of the directors of the Company;
- * the directorships they hold in other companies, listed or otherwise;
- * the directors' classification as executive, proprietary or independent; in the case of proprietary directors, indication of the shareholder they represent or have links with;
- * the date of the directors' first and subsequent appointment as company directors; and
- * shares held by directors in the Company and any options on the same.

The above documents may also be obtained by shareholders upon written request sent to the following postal address: e-Dreams ODIGEO, 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, on 22 June 2015.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2015094870/107.

LogiInvest, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juni 2015 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. Juni 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015089613/11.

(150102083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Becoming Solutions, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 197.676.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le huit juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Jacopo Lombardi, entrepreneur, né le 8 octobre 1977 à Milan (Italie), demeurant L-1261 Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social:

La création (en interne, en collaboration ou de toute autre manière) et/ou la distribution par tout intermédiaire et moyen (offline ou online) de supports de formation musicale et de formation marketing dans une multitude de formats (texte, audio, vidéo et autres)

L'activité de formation musicale et de formation marketing, ainsi que la prestation de services en relation à ces activités de formation, par internet ou par toute autre manière ou intermédiaire

La création et/ou la commercialisation directe ou indirecte de produits physiques.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, de marketing, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Becoming Solutions, société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Jacopo Lombardi, entrepreneur, né le 8 octobre 1977 à Milan (Italie), demeurant L-1261 Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie,	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

- Monsieur Jacopo Lombardi, entrepreneur, né à Milan (Italie) le 08 octobre 1977, demeurant 117 Rue de Bonnevoie L-1261 Luxembourg.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée au 20-22 Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. LOMBARDI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12909. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015091835/109.

(150104046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

VCM Golding Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.492.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 8. April 2015

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 enden:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Ekkehart Kessel, Verwaltungsratsmitglied
- Silvan Trachsler, Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg wurde als Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 bestellt.

Munsbach, den 17. Juni 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2015094825/17.

(150104776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

VCM Golding Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.201.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 8. April 2015

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 enden:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Ekkehart Kessel, Verwaltungsratsmitglied
- Silvan Trachsler, Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg wurde als Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 bestellt.

Munsbach, den 17. Juni 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2015094826/17.

(150104778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Luxembourg Crèches Services, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg C 118.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 15 juin 2015

Se sont réunis:

- M.I.D, SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 114.593, sise au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dont l'objet social est l'exploitation de crèche, baby-sitting, garderie et foyer de jour pour enfants, représentée par ses administrateurs Stanislas Lavorel, et Fabrice Martinez.

- VILLA WICHTEL Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg sous le numéro B 151.654, sise au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dont l'objet social est l'exploitation d'une crèche, d'une garderie et d'un foyer de jour, l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement pour enfants, ainsi que le service de restauration et d'animation, représentée par ses gérants Stanislas Lavorel et Fabrice Martinez.

- RIBAMBELLE CRECHES ET FOYERS DE JOUR, société à responsabilité de droit limitée, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 104.126, sise au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dont l'objet est l'exploitation de crèches et de foyers du jour, représentée par ses gérants Stanislas Lavorel et Fabrice Martinez.

- KIDS CARE GESTION Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 49.108, sise au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dont l'objet social est l'exploitation de crèches et de foyers de jour, représentée par ses gérants Stanislas Lavorel et Fabrice Martinez.

Lesquels comparants ont décidé de conclure le présent contrat portant constitution d'un groupement d'intérêt économique conformément à la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Siège social - Durée - Membres

Art. 1^{er}. Sous la dénomination «Luxembourg Crèches Services» il a été constitué un groupement d'intérêt économique selon la loi du 25 mars 1991, ci-après dénommé «le groupement».

Art. 2. Le groupement a pour objet de faciliter et développer l'activité économique de ses membres et d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité. Il fournira des prestations de services spécialement adaptées à cette activité relative aux besoins de la petite enfance, et notamment en relation avec l'exploitation et la gestion des activités de support pour les crèches, le baby-sitting, les garderies, les foyers de jour pour enfants détenus par les membres.

Il accomplira des prestations correspondant à des fonctions de support de groupe qui feront l'objet de conventions individualisées.

Art. 3. Le siège social du groupement est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Art. 5. Les membres du groupement sont:

M.I.D. Services, prénommée

Villa Wichtel, prénommée

Ribambelle Crèches et Foyers de jour, prénommée

Kids Care Gestion, prénommée

Sont membres de droit tout membre appartenant au Groupe Lavorel et exerçant ses activités dans le domaine de la petite enfance. Tout membre quittant le Groupe Lavorel perdra automatiquement sa qualité de membre du groupement.

Les membres peuvent décider l'admission de nouveaux membres dans les conditions fixées à l'article 13.2.a.

Un membre ne peut se retirer qu'en fin d'exercice et moyennant un préavis de un mois calendaire plein et la démission prendra effet le premier jour du mois calendaire suivant.

Tout membre qui contrevient gravement à ses obligations ou qui cause ou menace de causer des troubles graves dans le fonctionnement du groupement, notamment celui qui ne satisfait pas à ses obligations de financement du groupement telle que définies ci-dessus, ou celui qui gêne ou fait obstacle à l'activité du groupement peut être exclu par une décision de l'assemblée générale statuant sur les conditions de l'article 13.3.

En cas de démission ou d'exclusion d'un membre, il sera procédé à la date d'effet de la démission ou de l'exclusion à une évaluation du patrimoine du groupement afin de déterminer les droits et obligations du membre sortant.

Sous déduction de ses obligations envers le groupement, le membre démissionnaire ou exclu a droit au plus à sa part de l'apport de démarrage défini dans l'article 5. Le remboursement se fera le dernier jour de l'exercice suivant celui au cours duquel la démission ou l'exclusion a pris effet.

Titre II. - Financement

Art. 6. Le groupement est constitué sans capital. Les droits des membres ne seront pas représentés par des parts, mais par des droits statutaires attribués à chacun d'eux, à savoir:

M.I.D. Services:	25%
Villa Wichtel:	25%
Ribambelle Crèches et Foyers de jour:	25%
Kids Care Gestion:	25%

Titre III. - Gestion

Art. 7. Le groupement est composé par un conseil de gérance composé de 2 gérants au moins, qui sont nommés par l'assemblée générale et révocables ad nutum par elle.

La répartition du nombre des gérants par rapport aux membres du groupement est proportionnelle au nombre des voix dont ils disposent dans l'assemblée générale.

Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collégial.

Art. 8. Le conseil de gérance élit un président parmi ses membres.

Art. 9. Le conseil de gérance se réunit, sur la convocation de son président, aussi souvent que les intérêts du groupement l'exigent,

Il doit être convoqué au moins une fois par an et chaque fois qu'un membre du conseil de gérance le demande.

Sur accord unanime des membres, une décision du conseil de gérance peut également être prise par écrit sans que lesdits membres aient à se réunir.

Art. 10. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si plus des deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.

En ce qui concerne le mandat de représentation aux délibérations du conseil de gérance et de voter en leur nom et place, un même membre du conseil de gérance ne peut représenter plus d'un de ses collègues, et le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés du conseil de gérance sauf les cas où il en est disposé autrement

Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Les délibérations du conseil de gérance sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de séance et par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou par le vice-président ou par deux membres du conseil de gérance.

Art. 11. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du groupement et pour la réalisation de son objet.

Pour la représentation du groupement, la signature conjointe de deux gérants ou fondés de pouvoirs est requise.

Toutefois, pour des actes déterminés ne dépassant un montant à fixer par le conseil de gérance, ledit conseil pourra donner pouvoir à des personnes déterminées d'engager le groupement par leur seule signature.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer certains de ses pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Titre IV. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale est composée de tous les membres du groupement.

13.1 Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité des membres du groupement:

- celles prises par consultation écrite des membres;

- celles se rapportant à la modification de l'objet du groupement, du nombre de voix attribués à chacun des membres, des conditions de prise de décisions par l'assemblée générale ou par le conseil de gérance, de la part contributive de chacun des membres ou de certains d'entre eux au financement du groupement.

13.2. Les décisions suivantes sont prises par les membres présents ou représentés disposant de trois quarts au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres du groupement:

- celles se rapportant à l'admission et aux conditions d'admission d'un nouveau membre;

- celles se rapportant à des modifications du présent contrat de groupement autres que celles énoncées ci-dessus.

13.3. Toutes les autres décisions que celles visées sub 13.1 et 13.2. ci-dessus, notamment celles se rapportant à la nomination ou la révocation d'un membre du conseil de gérance, celles se rapportant à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et à la décharge aux membres du conseil de gérance, sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 14. Le conseil de gérance est en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'il juge que les intérêts du groupement l'exigent.

L'assemblée générale peut aussi être convoquée par un ou plusieurs membres.

Les membres doivent se réunir en assemblée générale au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les réunions sont tenues aux jour, heure et lieu désignés dans les convocations.

Art. 15. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont expédiées quinze jours au moins avant l'assemblée, par lettres recommandées.

Art. 16. L'ordre du jour de chaque assemblée est arrêté par le conseil de gérance ou par le ou les membres qui la convoque.

Art. 17. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les noms ou dénominations des membres présents ou représentés. Cette feuille est signée par les membres présents et les représentants des membres représentés et certifiée par le président.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié des membres sont soit présents, soit représentés.

Art. 18. L'assemblée est présidée par le président du conseil de gérance ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un membre du conseil de gérance désigné à ces fins par les membres.

Le président nomme un secrétaire.

Art. 19. Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de chaque assemblée ainsi que par les membres présents et les représentants des membres représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou par le vice-président ou par deux membres du conseil de gérance.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion du conseil de gérance; elle approuve, redresse ou rejette les comptes annuels; après l'adoption des comptes annuels, elle se prononce par un vote spécial sur la décharge des membres du conseil de gérance; elle nomme les membres du conseil de gérance et, d'une manière générale, se prononce souverainement sur tous les intérêts du groupement et décide sur toutes les questions qui lui sont soumises.

Art. 21. En cas de besoin, le conseil de gérance peut décider de faire prendre une décision par consultation écrite des membres. Dans ce cas, le texte des décisions à prendre est adressé par lettre recommandée à chaque membre qui émettra son vote par écrit.

Titre V. - Exercice, comptes annuels

Art. 22. L'exercice commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Au 30 septembre de chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas d'incapacité, décès, dissolution, mise en faillite, exclusion ou démission d'un membre, le groupement subsiste entre les autres membres restants aux conditions prévues par le présent contrat de groupement ou, à défaut, arrêtées par l'assemblée générale selon les règles prévues pour les modifications du contrat.

Assemblée générale extraordinaire

Le contrat de groupement étant ainsi établi, les membres se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à 2

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une période indéterminée:

1. Monsieur Stanislas Lavorel, né le 26/05/1972 à Lyon (FR), domicilié au 82, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

2. Monsieur Fabrice Martinez, né le 08/12/1967 à Binche (FR), domicilié au 11 rue Rémy Thiel, F-57100 Thionville.

II. L'adresse du groupement est fixée au

23, avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Fait à Luxembourg le 15 juin 2015, en cinq exemplaires, dont un sera déposé au registre de commerce et des sociétés en conformité avec l'article 7 (3) de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

M.I.D. SERVICES SA.

Représentée par S. Lavorel / F. Martinez

Administrateurs

VILLA WICHTEL Sàrl

Représentée par S. Lavorel / F. Martinez

Gérants

RIBAMBELLE CRECHES ET FOYERS DE JOUR

Représentée par S. Lavorel / F. Martinez

Gérants

KIDS CARE GESTION Sàrl

Représentée par S. Lavorel / F. Martinez

Gérants

Référence de publication: 2015095388/167.

(150105289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

VCM Golding Mezzanine SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.202.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 22. April 2015

PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg wurde als Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 bestellt.

Die berufliche Anschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Silvan TRACHSLER hat sich in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg geändert.

Munsbach, den 17. Juni 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2015094827/14.

(150104777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

VCM Golding Mezzanine Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.495.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 22. April 2015

PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg wurde als Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 bestellt.

Die berufliche Anschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Silvan TRACHSLER hat sich in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg geändert.

Munsbach, den 17. Juni 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2015094828/14.

(150104775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

In the year two thousand fifteen, on the third day of June,

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NN Investment Partners Luxembourg S.A." a société anonyme with registered office in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, (the "Company" or the "Issuer"),

incorporated following a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on February 4th, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 224 on February, 25th 2004,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 98977.

The meeting is presided by Mr Erno Berkhout, private employee, with professional address in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, who appointed as Secretary Ms Olga Sadaba Herrero, private employee, with professional address in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

The meeting elected as scrutiner Mr Federico D'Ascanio, private employee, with professional address in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declaration:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company, with effect from 3rd June 2015, by an amount of two hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 227,000) - so as to raise it from its current amount of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000) - to six million seven hundred and twenty-seven thousand Euro (EUR 6,727,000) - by a contribution in kind, with the issuance of two hundred and twenty-seven (227) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and benefits as the existing shares.

Subscription by NNIP Asset Management B.V. (the Contributor) of the newly issued two hundred and twenty-seven (227) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and benefits as the existing shares and payment by a contribution in kind consisting of the transfer from the Contributor of NNIP Asset Management B.V. - Italian Branch, having its registered office at Via Santa Maria Segreta, 7/9 - 20123 Milano (Italy) to the Company, all its assets and its liabilities, with effect from 3rd June 2015. The Shares thus contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of two hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 227,000.-), together with a related share premium evaluated in the valuation report of the réviseur d'entreprises agréé.

Ratification of the valuation report of the réviseur d'entreprises agréé about the contribution in kind in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

2. Amendment of paragraph 1 of article 5 - "Title II: Capital - Shares" of the articles of incorporation of the Company (hereinafter the "Articles") so as to reflect the increase of the Company's share capital. The first paragraph of Article 5 shall therefore read as follows:

"The Company's share capital is fixed at SIX MILLION SEVEN HUNDRED AND TWENTY-SEVEN THOUSAND EURO (EUR 6,727,000.-) represented by SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY-SEVEN (6,727) shares each with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-). The shares are fully paid-up."

3. Renewal for a period of 5 years, of the permission of the Board of Directors to increase, on one or more occasions, the subscribed capital without exceeding the authorised capital of the Company with effect from 3rd June 2015.

(ii) That the sole shareholder represented, the proxy holder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on the attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the represented sole shareholder and by the Board of the meeting and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented sole shareholder, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the represented sole shareholder, the Board of the Meeting and by the notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) It results from the attendance list that the whole corporate capital is represented at the present Meeting.

(v) That the present Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The General Meeting resolves to increase with effect from 3rd June 2015 the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 227,000.-) so as to raise it from its current amount of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-) to six million seven hundred and twenty-seven thousand Euro (EUR 6,727,000.-) by a contribution in kind, with the issuance of two hundred and twenty-seven (227) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and benefits as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Mr Federico D'Ascanio, private employee, L- 2350 Luxembourg, 3 rue Jean Piret acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of NNIP Asset Management B.V., a private company with limited liability, governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Schenkade 65, 2595 AS The Hague, the Netherlands (the Contributor), by virtue of a proxy given on May 26th, 2015 in The Hague, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Contributor to two hundred and twenty-seven (227) newly issued shares and to fully pay them up, by a contribution in kind, consisting of the transfer from the Contributor of NNIP Asset Management B.V. - Italian Branch, having its registered office at Via Santa Maria Segreta, 7/9 - 20123 Milano (Italy) to the Company and all its assets and its liabilities, with effect from 3rd June 2015.

(the Contribution in Kind), (the "Italian Branch")

The Italian Branch thus contributed represents a net contribution in kind in an aggregate amount of two hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 227,000.-), together with a related share premium hereinafter evaluated in the valuation report of the réviseur d'entreprises agréé.

The Contributor acting through its attorney-in-fact stated that there exists no impediments of any kind whatsoever to the free transferability without any restriction or limitation of the Italian Branch and all its assets and liabilities and that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Italian Branch and all its assets and liabilities.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, the contribution in kind referred to above has been reported by Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, with registered office in 7, Rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, under the signature of Mr Jean-Marc CREMER, independent auditor, dated June 2nd, 2015 wherein the property so contributed in kind is described and valued.

The conclusion of the above mentioned report reads as follows:

“Conclusion:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the 227 shares with a nominal value of EUR 1,000 each to be issued with total related share premium of EUR 264,189, hence total consideration amounting to EUR 491,189.”

Said Report, after having been signed “ne varietur” by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon the General Meeting resolved to approve the valuation of the contributions in kind at two hundred and twenty-seven thousand Euro (EUR 227,000.-), to accept the said subscription and payment by the subscriber/contributor and to allot the new shares to the said subscriber, as indicated, as fully paid shares, together with a related share premium of two hundred and sixty-four thousand one hundred and eighty-nine Euro (EUR 264,189) with effect as from the 3rd June 2015.

Second resolution

Following the foregoing resolution, the General Meeting resolves to amend, with effect from 3rd June 2015, the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 5. (1).** The Company’s share capital is fixed at SIX MILLION SEVEN HUNDRED AND TWENTY-SEVEN THOUSAND EURO (EUR 6,727,000.-) represented by SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY-SEVEN (6,727) shares each with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-). The shares are fully paid-up.”

Third resolution:

The General Meeting resolves to approve, with effect from 3rd June 2015, the renewal for a period of 5 years, of the permission of the Board of Directors to increase, on one or more occasions, the subscribed capital without exceeding the authorised capital of the Company.

Declaration:

The General Meeting acknowledges that under the terms of a contribution agreement dated 30 April 2015, NN Investment Partners Luxembourg S.A., as Issuer, and NNIP Asset Management B.V., as Contributor, agree that the Contributor transfers to the Issuer all the assets and liabilities of the Italian Branch as described in the valuation report, prenamed, with effect from 3rd June 2015 as stated in the previous resolution.

NN Investment Partners Luxembourg S.A. instructs and authorises Simona Merzagora born in Milano, on 4 August 1967, professionally domiciled in Via Santa Maria Segreta 7/9 - 20123 Milano (Italy), Italian fiscal code MRZ SNM 67M44 F205C, to perform any and all publication or registration formalities that may be necessary in relation with the aforementioned resolutions.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of EUR 2,650.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the board of the meeting all known to the officiating notary, they all signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trois juin,

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «NN Investment Partners Luxembourg S.A.» une société anonyme ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret (la «Société» ou l'«Emetteur»),

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 4 février 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 224 du 25 février 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 98977.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erno Berkhout, employé privé, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret,, qui a nommé comme secrétaire Madame Olga Sadaba Herrero, employée privée, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret,.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico D'Ascanio, employée privée, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret,.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social de la société avec effet au 3 juin 2015 d'un montant de deux cent vingt-sept mille euros (227.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent mille euros (6.500.000,-EUR) à six millions sept cent vingt-sept mille euros (6.727.000,-EUR) par apport en nature avec émission de deux cent vingt-sept (227) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription par NNIP Asset Management B.V. (le «Contributeur») des deux cent vingt-sept (227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et paiement par un apport en nature consistant dans le transfert par le Contributeur de NNIP Asset Management B.V. - Italian Branch, ayant son siège social à Via Santa Maria Segreta, 7/9 - 20123 Milan (Italie), à la Société, avec tout son actif et son passif, avec effet au 3 juin 2015. Les actions ainsi souscrites représentent un apport en nature d'un montant de deux cent vingt-sept mille euros (227.000,-EUR), ensemble avec une prime d'émission évaluée dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Approbation du rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises à propos de l'apport en nature conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 «Titre II: Capital-Actions» des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation de capital de la Société au 3 juin 2015. Le premier paragraphe de l'article 5 se lira comme suit: «Le capital social de la Société est fixé à six millions sept cent vingt-sept mille euros (6.727.000,-EUR), représenté par six mille sept cent vingt-sept (6.727) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR). Les actions sont entièrement libérées.»

3. Renouvellement pour une période de 5 ans, de l'autorisation du conseil d'administration d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit sans dépasser le capital autorisé de la Société à partir du 3 juin 2015;

(ii) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte qui sera déposé au même moment auprès des autorités d'enregistrement.

(iii) La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

(v) La présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter avec effet au 3 juin 2015 le capital social de la Société de deux cent vingt-sept mille euros (227.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de six millions cinq cent mille euros (6.500.000,-EUR), à six millions sept cent vingt-sept mille euros (6.727.000,- EUR) par le biais d'un apport en nature par l'émission de deux cent vingt-sept (227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Federico D'Ascanio, employé, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, agissant en qualité de mandataire de NNIP Asset Management B.V., une private company with limited liability, soumise aux lois du Pays-Bas, et ayant son siège social à Schenkade 65, 2595 AS La Haye, Pays-Bas (le «Contributeur»),

en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2015 à La Haye, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Contributeur aux deux cent vingt-sept actions (227) nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature consistant dans le transfert de la part du Contributeur de NNIP Asset Management B.V. - Italian Branch, ayant son siège à Via Santa Maria Segreta 7/9 - 20123 Milan (Italie) avec tout son actif et son passif, à la Société, préqualifiée, avec effet au 3 juin 2015.

(l'«Apport en Nature») (l'«Italian Branch»).

L'Italian Branch ainsi apportée représente un apport en nature d'une valeur nette d'un montant de deux cent vingt-sept mille euros (227.000,- EUR), ensemble avec une prime d'émission ci-après évaluée dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Le Contributeur agissant par le biais de son mandataire déclare qu'il n'existe pas de restrictions de quelque nature que ce soit au libre transfert de tous les actifs et passifs de NNIP Asset Management B.V. - Italian Branch et que des instructions ont été données en vue d'accomplir toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la branche italienne avec tout son actif et son passif.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, le 2 juin 2015 et signé par Monsieur Jean-Marc CREMER, dans lequel le bien apporté en nature est décrit et évalué.

La conclusion dudit rapport est présentée comme suit:

«Conclusion:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the 227 shares with a nominal value of EUR 1,000 each to be issued with total related share premium of EUR 264,189, hence total consideration amounting to EUR 491,189.»

Ce rapport restera, après avoir été dûment signé «ne varietur» par les parties et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Sur ce, l'Assemblée générale décide d'approuver l'évaluation des apports en nature à deux cent vingt-sept mille euros (EUR 227.000,-), d'accepter ladite souscription et paiement par le souscripteur/ Contributeur et de lui attribuer les actions nouvelles, ainsi qu'il a été indiqué ci-avant comme actions entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 264.189) avec effet à partir de la date du 3 juin 2015.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée générale décide de modifier, à compter du 3 juin 2015, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1).** Le capital social de la Société est fixé à SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (6.727.000,- EUR) représenté par SIX MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (6.727) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune. Les actions sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver, à compter du 3 juin 2015, le Renouvellement pour une période de 5 ans, de l'autorisation du conseil d'administration d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit sans dépasser le capital autorisé de la Société.

Déclaration

L'Assemblée générale reconnaît que, selon les termes d'un Contribution Agreement du 30 avril 2015, NN Investment Partners Luxembourg S.A., en tant qu'«Emetteur», et NNIP Asset Management B.V., en tant que Contributeur, conviennent que le Contributeur transfère à l'Emetteur tous les actifs et passifs de la branche italienne tels que décrits dans le rapport d'évaluation avec effet au 3 juin 2015 comme indiqué dans la précédente résolution.

NN Investment Partners Luxembourg S.A. mandate et autorise Simona Merzagora née à Milan, le 4 août 1967, ayant son adresse professionnelle à Via Santa Maria Segreta 7/9 - 20123 Milan (Italie), code fiscal italien MRZ SNM 67M44 F205C, à effectuer toute publication ou formalités d'enregistrement qui pourraient être nécessaires en relation avec les résolutions susmentionnées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à EUR 2.650,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Hesperange, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Berkhout, D'Ascanio, Sadaba Herrero, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015092408/246.

(150103538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Covalba, Société Anonyme,

(anc. COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, en abrégé COVALBA, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 2.759, constituée suivant acte de Maître Reiffers, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 1936, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 23 du 25 mars 1936, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 230 du 30 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Augier, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Bodson, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Desreumaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions nominatives représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en Covalba et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en Covalba de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée «Covalba».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. AUGIER, T. BODSON, F. DESREUMAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015091961/51.

(150103449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Cordiant Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.623.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cordiant Capital Inc, a company governed by the laws of Canada and having its registered office at Suite 2400, 1010 Sherbrooke Street. West, Montreal, QC H3A ZR7, Canada,

represented by Me Jean-Thomas Pradillon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3 June 2015 (to be annexed to the present deed) (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Cordiant Luxembourg S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.623, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 3109 on 31 December 2012. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

(i) The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list, attached to the present deed;

(ii) The Sole Shareholder holds all the one hundred and twenty five (125) registered shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda;

(iii) The entirety of the share capital being represented and the Sole Shareholder declaring having had prior knowledge of the Agenda, no convening notices were necessary.

(iv) The item on which resolution are to be passed are the following:

Agenda

Restatement of Article 4 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **Art. 4. Object, Purpose.** The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law").

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective

investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs which it manages, including domiciliation and administration support services.

The Company may provide or enter into temporary financing or guarantee arrangements to/for the AIFs to which it provides services and any of their respective controlled legal or financial structures and out of their respective assets including, in connection with their subscription and redemption activities, maintaining collection accounts, financing contingent deferred sales charges or performing similar activities.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

For the avoidance of doubt, the Company may act as manager (gérant) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, limited corporate partnerships or special limited partnerships) within the meaning of article 107, article 17 and article 22-3 of the 1915 Law or the equivalent under the relevant law."

After having duly considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to restate Article 4 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **Art. 4. Object, Purpose.** The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law").

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs which it manages, including domiciliation and administration support services.

The Company may provide or enter into temporary financing or guarantee arrangements to/for the AIFs to which it provides services and any of their respective controlled legal or financial structures and out of their respective assets including, in connection with their subscription and redemption activities, maintaining collection accounts, financing contingent deferred sales charges or performing similar activities.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

For the avoidance of doubt, the Company may act as manager (gérant) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, limited corporate partnerships or special limited partnerships) within the meaning of article 107, article 17 and article 22-3 of the 1915 Law or the equivalent under the relevant law."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said party signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cordiant Capital Inc, une société de droit canadien ayant son siège social à Suite 2400, 1010 Sherbrooke Street, West, Montreal, QC H3A ZR7, Canada,

représentée par Me Jean-Thomas Pradillon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 juin 2015 (annexée au présent acte) (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de Cordiant Luxembourg S.A. (la «Société»), une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.623, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3109 en date du 31 décembre 2012 numéro 1745. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence annexée au présent acte;

2. L'Actionnaire Unique détient l'ensemble des cent vingt-cinq (125) actions nominatives émises par la Société de telle sorte que des décisions peuvent être valablement prises par l'Actionnaire Unique sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour;

3. L'entièreté du capital étant représentée et l'Actionnaire unique déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

4. Le point sur lequel une résolution doit être prise est comme suit:

Agenda

Refonte de l'Article 4 des statuts de la Société de telle sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social principal:

1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et

2) l'exercice de la fonction de société de gestion pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui répondent aux critères des FIA au sens de la directive européenne 2011/61/UE, conformément à l'article 125-2 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée (b) conseils en investissement (c) garde et administration d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif ou (d) réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers et tel que prévu à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIA qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut fournir un financement ou des garanties temporaires aux/pour les FIA auxquels elle fournit des services, y compris, dans le cadre de leurs activités de souscription et de rachat, la tenue de comptes de collecte, le financement des frais de souscription différés ou l'exercice d'activités similaires.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Afin de lever tout doute, la Société peut agir en tant que gérant de commandites (en ce compris des sociétés en commandite par actions, des sociétés en commandite simple et des sociétés en commandite spéciale) au sens de l'article 107, de l'article 17 et de l'article 22-3 de la Loi de 1915 ou leur équivalent sous la loi applicable."

Après avoir dûment examiné ce qui précède, l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société de telle sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social principal:

1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et

2) l'exercice de la fonction de société de gestion pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui répondent aux critères des FIA au sens de la directive européenne 2011/61/UE, conformément à l'article 125-2 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée (b) conseils en investissement (c) garde et administration d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif ou (d) réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers et tel que prévu à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIA qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut fournir un financement ou des garanties temporaires aux/pour les FIA auxquels elle fournit des services, y compris, dans le cadre de leurs activités de souscription et de rachat, la tenue de comptes de collecte, le financement des frais de souscription différés ou l'exercice d'activités similaires.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Afin de lever tout doute, la Société peut agir en tant que gérant de commandites (en ce compris des sociétés en commandite par actions, des sociétés en commandite simple et des sociétés en commandite spéciale) au sens de l'article 107, de l'article 17 et de l'article 22-3 de la Loi de 1915 ou leur équivalent sous la loi applicable."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent document à la partie comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite partie a signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: J.-T. PRADILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17557. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089429/195.

(150102571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Harvey Hubbell Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 197.509.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of May at 9:30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hubbell Incorporated (Connecticut), a Connecticut corporation incorporated under the laws of the United State of America, having its registered office at 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484-1000, United States of America, and registered with the State of Connecticut under number 0069667 (the "Sole Shareholder"), represented here by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hubbell Cayman Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands general registry under Number CD, 135028 (the "Company").

II. That the 3,001 (three thousand and one) ordinary shares and the 800 (eight hundred) preferred shares with a nominal value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed of beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the resolution of the sole shareholder of the Company resolving to transfer the registered office and the effective place of management and control (central administration) of the Company from the Cayman Islands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" with the corporate denomination "Harvey Hubbell Holdings S.à r.l." and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;
4. Approval of the restatement of the articles of association of the Company;
5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company;
6. Acknowledgment of the share capital of the Company and the allocation of shares to the shareholder.
7. Acknowledgment of the resignation of James H. Biggart and Darrin S. Wegman from their mandate as directors of the Company;
8. Approval of the appointment of Livio Gambardella and Inna Hörner as category A Manager of the Company and Wayne A. Cable as category B manager of the Company and acknowledgement of the reclassification of Megan C. Preneta as category B manager of the Company;
9. Approval of the first financial year transitory measure;
10. Approval of certain transitory measures; and
11. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current bylaws of the Company;
- ii) A copy of the certificate of good standing issued by the General Registry of the Cayman Islands regarding the Company;
- iii) A copy of the resolutions of the Sole Shareholder of the Company passed on 19 May 2015; and
- iv) An interim balance sheet of the Company dated 31 March 2015 and a statement of value dated 29 April 2015.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior convening notice of the current meeting, to acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the resolution of the Sole Shareholder of the Company dated 19 May 2015 resolving to transfer the registered office and the effective place of management and control (central administration) of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Transfer").

The Sole Shareholder confirms that the registered office and the effective place of management and control (central administration) shall be located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as at 19 May 2015.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company, currently incorporated as a limited liability company under the laws of the Cayman Islands, adopts the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg with the corporate denomination "Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.". As a result of the Transfer, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as at 19 May 2015 and adopts a U.S. Dollar functional currency. The value of the share capital of the Company represents at least the minimum required by the Luxembourg law.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them compliant with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" as set out below:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's corporate denomination is "Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty-thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty-thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Commercial Companies Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for an amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary,

who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) towards the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution:

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet and a supporting statement of value which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company amounts at least to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

Sixth resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company amounts to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty-thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, as it has been justified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company.

The Sole Shareholder further acknowledges that the 20,000 (twenty-thousand) shares are allocated to the shareholder as follows:

- Hubbell Incorporated (Connecticut): 20,000 shares;

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation as of 19 May 2015 from their mandate of directors of the Company of:

- Mr. James H. Biggart, born on 22 September 1952 in New York City, United States of America, with professional address at 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America; and

- Mr. Darrin S. Wegman, born on 7 December 1967 in Reading, Pennsylvania, United States of America, with professional address at 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America;

and to grant them full discharge for the performance of their mandate as directors of the Company as from their appointment until the date hereof.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment as category A managers of the Company of:

- Mr. Livio Gambardella, born on 2 December 1975 in Terlizzi, Italy, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs. Inna Hörner, born on 25 October 1980 in Karaganda, Kazakhstan, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

the appointment as category B manager of the Company of:

- Mr. Wayne Cable, born on 28 March 1956 in Connecticut, United States of America, with professional address at 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America;

and acknowledgement of the reclassification as category B manager of

- Megan C. Preneta, born on 18 May 1974 in Connecticut, United States of America,

with professional address at 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America with effect as from 19 May 2015 and for an undetermined duration.

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolves that exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- Euro).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai à neuf heures trente.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hubbell Incorporated (Connecticut), une société du Connecticut constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 40, Waterview Drive Shelton, CT 06484-1000, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de l'Etat du Connecticut sous le numéro 0069667 (l'«Associé Unique»), ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Hubbell Cayman Limited, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Iles Caïmans et enregistrée auprès du registre général des Iles Caïmans sous le Numéro CD, 135028 (la «Société»).

II. Que les 3.001 (trois mille une) parts sociales ordinaires et les 800 (huit cents) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de 10 CAD (dix Dollars canadiens) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Reconnaissance de la résolution de l'associé unique de la Société décidant de transférer le siège social et le lieu effectif de gestion et de contrôle (administration centrale) de la Société des Iles Caïmans à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 3. Approbation (i) de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec dénomination sociale «Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.» et (ii) adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;
 4. Approbation de la refonte des statuts de la Société;
 5. Confirmation de la description et consistance des éléments d'actif et de passif de la Société;
 6. Prise de connaissance du capital social de la Société et de l'attribution des parts à l'associé;
 7. Prise de connaissance de la démission de James H. Biggart et Darrin S. Wegman de leur mandat d'administrateurs de la Société;
 8. Approbation de la nomination de Livio Gambardella et Inna Hörner en tant que gérant de catégorie A de la Société et Wayne A. Cable en tant que gérant de catégorie B de la Société et prise de connaissance de la reclassification de Megan C. Preneta en tant que gérant de catégorie B de la Société;
 9. Approbation de la mesure transitoire du premier exercice social;
 10. Approbation de certaines mesures transitoires; et
 11. Divers.
- IV. Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:
- i) Une copie des statuts actuels de la Société;
 - ii) Une copie du certificate of good standing émis par le Registre Général des Iles Caïmans concernant la Société;

- iii) Une copie des résolutions de l'Associé Unique de la Société prises en date du 19 mai 2015; et
- iv) Un bilan intérimaire de la Société en date du 31 mars 2015 et une déclaration de valeur au 29 avril 2015.

Tous les documents mentionnés ci-dessus ayant été signés «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et du notaire soussigné resteront attachés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, de reconnaître avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître et de confirmer la résolution de l'Associé Unique de la Société datée du 19 mai 2015 décidant de transférer le siège social et le lieu effectif de gestion et de contrôle (administration centrale) de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg (le «Transfert»).

L'Associé Unique confirme que le siège social et le lieu effectif de gestion et de contrôle (administration centrale) seront situés au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 19 mai 2015.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide que la Société, actuellement constituée en tant que société à responsabilité limitée selon les lois des Iles Caïmans, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise devant être continuée au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.». En conséquence du Transfert, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise avec effet au 19 mai 2015 et adopte une devise fonctionnelle Dollar U.S. La valeur du capital social de la Société représente au moins le minimum requis par la loi luxembourgeoise.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise tel qu'exposés ci-dessous:

«Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Est constituée une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Harvey Hubbell Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits de propriété et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les développer et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Sociétés Affiliées») tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant accessoire ou favorable à l'accomplissement des objets pré décrits ou chacun d'eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute personne intéressée par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux déclarations financières et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars Américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel à sa participation.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées conformément aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un/des tiers non-associé(s) ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité des votes exprimés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par deux gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément, étant entendu qu'une majorité des gérants ne devra jamais assister à une réunion alors qu'ils sont situés dans une même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale est tenue à Luxembourg au moins annuellement dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à la date spécifiée dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour seront faites conformément à la Loi et seront adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des propriétés de la Société avec ses dettes et passifs avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination, se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment, que le bénéfice sera distribué entre les associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent à titre de dividendes ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés, avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Cinquième résolution:

L'Associé Unique prend note que la description et la cohérence des éléments d'actifs et de passifs de la Société résulte d'un bilan provisoire appuyé par une déclaration de valeur qui ont été produits devant le notaire à la date qu'entête des présentes.

Une copie du bilan provisoire, signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

L'Associé Unique déclare que tout les actifs et passifs, sans limitation, demeure la propriété dans son intégralité de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tous actifs et continue d'être tenue par tous les engagements et responsabilités.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale des actifs et passifs de la Société s'élève au moins à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains).

Sixième résolution:

L'Associé Unique reconnaît que le capital social de la Société s'élève à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné par un bilan de la Société.

L'Associé Unique reconnaît en outre que les 20.000 (vingt mille) parts sociales sont allouées comme suit:

- Hubbell Incorporated (Connecticut): 20.000 parts sociales.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission au 19 mai 2015 de leur mandat d'administrateurs de la Société de:

- M. James H. Biggart, né le 22 septembre 1952 à New York City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Darrin S. Wegman, né le 7 décembre 1967 à Reading, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique;

et de leur accorder pleine décharge pour la performance de leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver les nominations en tant que gérants de catégorie A de la Société de:

- M. Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, avec adresse professionnelle ay 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mme Inna Hörner, née le 25 octobre 1980 à Karaganda, Kazakhstan, avec adresse professionnelle ay 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

les nominations en tant que gérants de catégorie B de la Société de:

- M. Wayne Cable; né le 28 mars 1956 dans le Connecticut, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique

et de reconnaître la reclassification en tant que gérant de catégorie B de:

- Megan C. Preneta, née le 18 mai 1974 dans le Connecticut, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique

avec effet à compter du 19 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution:

L'Associé Unique décide qu'exceptionnellement le premier exercice social débutera ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille Euros (2.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16171. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015088029/695.

(150100137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

IWL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 171.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015062280/12.

(150071088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

K-Buchs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 143.879.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 22. April 2015

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2015 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCSL B 37039.

K-Buchs S.à r.l.

Référence de publication: 2015062293/11.

(150071421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 135.368.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 22. April 2015

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2015 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCSL B 37039.

K-Erlen

Référence de publication: 2015062294/11.

(150071182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KW Investment Ten Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 188.307.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 avril 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Apwinder Foster de son poste de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Padmini Singla, avec adresse professionnelle au 50, Grosvenor Hill, Londres W1K 3QT, Royaume-Uni comme Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015062314/18.

(150071370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 155.077.

EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes Das Neves de son poste de gérant, avec effet au 17 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot; et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, ainsi que celle de son associé, TCS Lu S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063216/22.

(150071921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Magenta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.592.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015063217/11.

(150072590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Magnetis Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 177.191.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 février 2015

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 février 2015, que:

La société Abroad Fiduciaire SARL immatriculée au RCS sous le numéro B 107654, ayant son siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg, est nommée dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015063220/16.

(150072465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Makweti Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.641.

Extrait du dépôt rectificatif concernant le dépôt du 17 février 2015 n° L150032089

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 10 février 2015, ROOSEVELT SERVICES S.A., société anonyme, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B-42.411, a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société MAKWETI INVESTMENTS S.A..

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la société MAKWETI INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015063221/15.

(150072421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

S.Stella SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.365.

EXTRAIT

Les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil d'administration.

3) Nomination de nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Xavier VINCENT, né le 09 novembre 1984 à Massancy (Belgique), demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie) demeurant à 100a, Route D' Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Luca PIZZICOTTI, né le 19 septembre 1992 à Ancona (Italie) demeurant à 100a, Route D' Arlon, L-1150 Luxembourg.

4) Révocation de TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP. en sa qualité de commissaire aux comptes.

5) Nomination de NUOVA MOKAS S.à r.l. ayant son siège social au 100a, Route D' Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Les mandats de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063345/24.

(150071832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Services Enfants et Jeunes de la Commune de HESPERANGE asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5886 Hesperange, 474, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg F 7.971.

Par décision de l'assemblée générale du 26 mars 2015 et en proposition du Conseil d'administration, l'article 4 des statuts du Services Enfants et Jeunes de la Commune de HESPERANGE asbl, Association sans but lucratif, publiés au Mémorial C le 13 mars 2012, page 31665, ont été modifiés comme suit:

Chapitre II - Objets

Art. 4. L'association a pour objets

a) de gérer, conformément à la convention entre l'Etat, la Commune de Hesperange et l'a.s.b.l. «Services Enfants et Jeunes de la Commune de HESPERANGE asbl», les différents locaux socio-éducatifs, tels que:

1. la Maison Relais «Heesprénger» avec ses annexes «Domino», «Wissbei» et «Holzwiermercher», «Reewiermercher»

2. la Crèche «Jangeli»

3. la Crèche «Charly»

4. la Maison des Jeunes «Jugendtreff Hesper» avec son annexe «Betreit Wunnen»

5. «Hesper beweegt sech».

b) de promouvoir et de soutenir toutes les initiatives socio-éducatives et culturelles prioritairement au profit des jeunes;

c) de faire toute opération en relation avec les enfants et les jeunes de la Commune HESPERANGE,

Hesperange, le 23 avril 2015.

Pour le conseil d'administration

Madame Triny SPIRINELLI-THILL / Monsieur Christian EWERT / Madame Chantal BERNARD-MOCKEL

Présidente / Vice-Président / Secrétaire

Référence de publication: 2015063349/25.

(150072332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Shard Capital Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. FundTap Luxembourg Funds).

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063350/11.

(150071915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

S.F.P.I.E., Société Financière pour l'Industrie de l'Environnement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.199.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme SOCIETE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT SA, en abrégé S.F.P.I.E (RCS B140199), dont le siège social à L-2311 Luxembourg - 5557, avenue Pasteur, a été dénoncé en date du 24 novembre 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 15 mai 2015.

Pour extrait conforme

Maître Ana ALEXANDRE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015063393/19.

(150071588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

TMF Administrative Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.030.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 21 avril 2015 et par le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 avril 2015:

- Révocation du mandat de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en tant que administrateur et administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration de la société effectif à partir du 20 janvier 2015;

- Nomination de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à s'Gravenhage, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Président de Conseil d'Administration à partir du 20 janvier 2015 pour une période indéterminée;

- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Johannes Laurens de Zwart, administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, administrateur;

* Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur;

* Monsieur Jacob Mudde, administrateur;

* Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, administrateur;

* Monsieur Jean-Jacques Josset, administrateur;

* Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur;

* Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, administrateur;

* Monsieur Fabrice Stéphane Rota, administrateur;

* Madame Zora Bass, administrateur et

* Monsieur Fabian Sires, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015063455/33.

(150072390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

TJ Capital S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 19, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 178.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063453/10.

(150071740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.923.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

TPG IBP Holdings, L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5045795 8100, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner TPG Advisors VI, Inc. a company established under the laws of the State of Delaware under number 4476816 8100, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801, United States of America,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 March 2015 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "TPG Esch S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 13 July 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 October 2011 number 2488, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 162.923. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 25 October 2011, published in the Mémorial on 1 February 2012, number 274.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.”

2. Reclassification of all the managers of class A and class B in office in the Company as ordinary managers of the Company so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager
- Mrs Alexandra Cabete Matias, manager

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify all the managers of class A and class B in office in the Company as ordinary managers of the Company so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager; and
- Mrs Alexandra Cabete Matias, manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

TPG IBP Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois de l'Etat du Delaware et enregistré avec le Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 5045795 8100, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de Newcatle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers son general partner TPG Advisors VI, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 4476816 8100, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 mars 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «TPG Esch S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 13 juillet 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 14 octobre 2011, numéro 2488, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.923. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 octobre 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial en date du 1 février 2012, numéro 274.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.»

2. Reclassification de tous les gérants de classe A et de classe B de la Société comme gérants ordinaires de la Société de façon à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, gérant
- Madame Alexandra Cabete Matias, gérante

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclasser tous les gérants de classe A et de classe B de la Société de façon à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, gérant; et
- Madame Alexandra Cabete Matias, gérante.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9296. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015063459/178.

(150072162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Alamea Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 144.080.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 26 mars 2015.

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires accepte la démission de Madame Amandine LEZY de son poste d'administratrice qui prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme, en qualité de remplaçant d'Amandine LEZY au Conseil d'Administration en tant qu'administrateur, Monsieur Arnaud KOLB, employé privé demeurant professionnellement 1 Esplanade de France BP 306 F-42008, Saint-Etienne, France et né le, 13/07/1979 à Bayonne. Son mandat prendra effet à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme au Conseil d'Administration en tant qu'administrateur, Monsieur François Desreumaux, employé privé demeurant professionnellement à 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et né le 25 juillet 1980 à Lomme, France. Son mandat prendra effet à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale des Actionnaires note que le Conseil d'Administration de la société est dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Marc AUGIER, administrateur
- Monsieur Yves CACCLIN, administrateur
- Monsieur François DESREUMAUX, administrateur

- Monsieur Arnaud KOLB, administrateur

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

ALAMEA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015063593/31.

(150073155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Adilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 187.555.

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Alberto DA COSTA COLAÇO, ingénieur, né à Brasfemes (P), le 18 février 1979, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche (F), 15A, rue Mandelot,

2. Madame Céline DE CASTRO NOVAIS, née à Mont-Saint-Martin (F), le 3 mai 1990, demeurant F-57390 Audun-le-Tiche (F), 15A, rue Mandelot.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «ADILUX S.à r.l.» a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2014, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2164 du 14 août 2014,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.555,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ADILUX S.à r.l.» avec siège social à L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA COLAÇO prénommé, cède vingt et une (21) des cinquante et une (51) parts sociales qu'il détient de la société «ADILUX S.à r.l.», à Madame Céline DE CASTRO NOVAIS ci-avant nommée.

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA COLAÇO prénommé, cède les trente (30) parts restantes à Monsieur Artur Jorge DE CARVALHO MENDES, maçon, né le 2 janvier 1980 à Braga, Portugal, demeurant à 21, rue Nelson Mandela, L-4035 Esch-sur-Alzette.

Les dites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Les cessionnaires déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «ADILUX S.à r.l.».

Prix.

Le cédant déclare avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

Approbation de la cession de parts.

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA COLAÇO et Madame Céline DE CASTRO NOVAIS prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter lesdites cessions au nom de la société «ADILUX S.à r.l.», conformément à l'article 1690 du Code Civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Suite à la prédite cession de parts sociales, le capital de la société est désormais détenu comme suit:

Madame Céline DE CASTRO NOVAIS: 70 parts

Monsieur Artur Jorge DE CARVALHO MENDES: 30 parts

TOTAL: 100 parts

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée «ADILUX S.à r.l.» ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, et de modifier l'article 5 - 1^{er} alinéa des statuts de la manière suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune de Mondercange».

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Da Costa Colaço, C. De Castro Novais, A. De Carvalho Mendes, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015 - EAC/2015/9056 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015063586/64.

(150073407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015063611/13.

(150073117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.148.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 31 mars 2015 à 11:30 heures.

1) l'Assemblée décide de révoquer le commissaire au compte actuel la société INTARIS Salaires et gestion sàrl RC B145750 avec effet immédiat.

2) l'Assemblée nomme comme nouveau commissaire au compte la société GEFCO PARTICIPATIONS SA avec siège à 51, rue des 3 cantons L-3961 Ehrlange RC B64277 pour l'exercice 2014 et jusqu'à l'AG qui se tiendra en l'année 2018

3) Le siège social est transféré au 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

4) le mandat de l'administrateur unique Mr Schock Nicolas est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29.04.2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015063614/20.

(150073284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Il résulte d'une des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds tenue en date du 17 avril 2015, de prendre acte de la démission de Monsieur Geert de Haes de son mandat d'administrateur du Fonds, et ce depuis le 20 janvier 2015.

Il résulte également d'une des décisions prises lors de la même assemblée de ratifier la cooptation de Monsieur Gregory Ferrant résidant de nationalité Belge, né le 3 Septembre 1976 à Louvain en Belgique et résidant professionnellement au 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au mandat d'administrateur du Fonds depuis le 20 janvier 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds qui se tiendra en 2016.

Outre, il résulte également d'une des décisions prises lors de la même assemblée, de reconduire Mazars Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B159962 au mandat de réviseur d'entreprises agréer et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063616/21.

(150073437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Arkos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.220.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015063617/10.

(150072984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Atlantic Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.891.

Rectificatif de la mention déposée le 24 avril 2015 sous la référence L150071662

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063621/10.

(150073174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Astellon UCITS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.949.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'Astellon UCITS Fund (la «Société») tenue le 23 Avril 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Garvan Rory Pieters (demeurant au Luxembourg), Ian Boyland (demeurant au Luxembourg) et Bernd Ondruch (demeurant en Grande Bretagne), dans leur fonction d'administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

2. Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, bâtiment d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ASTELLON UCITS FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015063618/19.

(150073576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ATM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.346.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063622/10.

(150073409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Autonomy Brazil, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.652.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 avril 2015 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour AUTONOMY BRAZIL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015063623/15.

(150073235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 avril 2015 a renommé:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour AUTONOMY LUXEMBOURG ONE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015063627/15.

(150073233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.150,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 avril 2015, renomme pour une période indéterminée:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour *AUTONOMY LUXEMBOURG TWO*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015063628/14.

(150073232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Charon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.855.

In the year two thousand and fifteen on the twentieth of April.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Blackstone Real Estate Special Situations Europe (Isobel) NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-51107;

2) Blackstone Real Estate Special Situations Holdings Europe L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Alberta Registries under number LP14744585;

3) Blackstone Real Estate Special Situations Holdings Europe - ESC L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Alberta Registries under number LP16119299;

4) Blackstone Family Real Estate Special Situations Partnership Europe - SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Alberta Registries under number LP14744510;

5) Blackstone Real Estate Special Situations Fund - Gaussian (Isobel) NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-51124;

6) Blackstone Commercial Real Estate Debt Fund (Isobel) NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-51108;

Here all duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Charon Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twentyfive Euro (EUR 25) each and registered with the Luxembourg Trade Companies Register under number B 179855 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on August 2, 2013 by and before the undersigned notary, published in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 2606 dated October 18, 2013. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated September 10, 2013, published with the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 2738 on November 2, 2013.

Such appearing parties representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Shareholders decide to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholders decide and resolve:

That BREDS Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180408, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Shareholders, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Shareholders or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholders, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Shareholders decide to grant full and total discharge to the Company's managers for the accomplishment of their mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Blackstone Real Estate Special Situations Europe (Isobel) NQ L.P., un limited partnership régi par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Îles Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK-51107,

2) Blackstone Real Estate Special Situations Holdings Europe L.P., un limited partnership régi par les lois du Canada, ayant son siège social au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, États-Unis, enregistrée au près du Alberta Registries sous le numéro LP14744585,

3) Blackstone Real Special Situations Holdings Europe - ESC L.P., un limited partnership régi par les lois du Canada, ayant son siège social au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, États-Unis, enregistrée au près du Alberta Registries sous le numéro LP16119299,

4) Blackstone Family Real Estate Special Situations Partnership Europe - SMD L.P., un limited partnership régi par les lois du Canada, ayant son siège social au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, États-Unis, enregistrée au près du Alberta Registries sous le numéro LP14744510,

5) Blackstone Real Estate Special Situations Fund - Gaussian (Isobel) NQ L.P., un limited partnership régi par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Îles Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK-51124

6) Blackstone Commercial Real Estate Debt Fund (Isobel) NQ L.P., un limited partnership régi par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Îles Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK-51108

Ici tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de six (6) procurations sous seing privé.

Les dites procurations signées "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de Charon Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179855 (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 2606 en date du 18 octobre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 2738 le 2 novembre 2013.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident et résolvent:

Que BREDS Management S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180408, est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer aux Associés, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander aux Associés ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final aux Associés, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

Les Associés de la Société donnent pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/04/2015. Relation: EAC/2015/9235. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015063704/204.

(150073747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CEPF II CJ Southport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062890/10.

(150072709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.
